

Renvoi au comité de liquidation de l'annonce du don du citoyen Avesgo-Coulange, qui offre à la nation sa pension militaire de 720 livres, lors de la séance du 30 nivôse an II (19 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de l'annonce du don du citoyen Avesgo-Coulange, qui offre à la nation sa pension militaire de 720 livres, lors de la séance du 30 nivôse an II (19 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 461;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36456_t2_0461_0000_18

Fichier pdf généré le 15/05/2023

la Société populaire, à gauche six citoyennes vêtues de blanc et le ruban tricolore en écharpe.

13) Quatre membres de la Société populaire, suivi du Comité de Surveillance.

14) Une citoyenne représentant l'Egalité portant un niveau entourée d'un officier, d'un soldat, d'un juge, d'un membre de chaque autorité constituée, d'un pauvre, d'un enfant, de deux citoyennes aisées et pauvres, pour représenter l'Egalité.

15) La municipalité; à droite 12 membres de la Société populaire, et à gauche 12 citoyennes en blanc une couronne de lierre à la main.

16) Une citoyenne représentant la fraternité, douze citoyens et douze citoyennes à droite et autant à gauche se tenant par les bras.

17) Le district entourant l'acte constitutionnel; à droite et à gauche les membres de la Société populaire, suivis de la musique.

18) Un char de triomphe portant les militaires blessés.

19) Une citoyenne représentant la Victoire, tenant une massue d'une main, de l'autre une couronne de laurier, assise dans un char porté sur les épaules de quatre citoyens, et foulant aux pieds des écussons sur lesquels étoit écrit : *l'infâme Toulon, l'infâme Lyon, la Vendée*, etc.

L'ordre ainsi réglé, on se mit en marche à 11 heures du matin, pour se rendre au Temple de la Raison. Après la lecture du décret du 4 nivôse, il y eut plusieurs discours analogues à la fête, suivis d'hymnes patriotiques. Sorti du Temple sur les deux heures, on se rendit sur la grande place où fut chanté l'hymne des Marseillais. Et au même lieu la municipalité fit distribuer aux paysans 1 500 livres de pain, le Comité de surveillance 300 livres de viande et le tribunal 150 l. en argent. La journée fut terminée par des danses où régnèrent l'égalité, la fraternité et la plus vive allégresse, le tout à la grande satisfaction de toute la commune. Signé Prus (maire), Lenrumé, Picquet, Cordougnon, Guidée, Grars (off. mun.), Lefevre, Moët, Brunet, Sallé, Lefebvre, Maurice Reneufre et Dive (notables).

3

La société populaire de la commune de Courcelles-la-Rivière, district de Pithiviers, annonce à la Convention nationale que cette commune a fait à la Patrie l'offrande de l'argenterie et des ornemens de son église. Elle invite la Montagne à rester toujours révolutionnaire et terrible (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

4

La société populaire de Villefranche (3) annonce à la Convention qu'elle a armé, monté et équipé deux cavaliers; que dans sa commune les dons en bas, souliers, chemises, manteaux et autres objets, sont immenses; que ceux faits pour le soulagement des malheureux sont con-

sidérables; que les citoyens s'empressent de déposer leur argenterie et leur numéraire, les uns comme don, les autres pour être convertis en assignats.

Cette société envoie la déclaration du citoyen Ardon, notaire à Villefranche, par laquelle il fait don à la Patrie du montant de la liquidation de son office (1).

Mention honorable (2), renvoi au comité de liquidation.

5

Le citoyen Gaschet, notaire à Saint-Amand-Boixe (3), fait don à la Patrie du montant de la liquidation de l'office dont il étoit pourvu (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5), renvoi au comité de liquidation.

6

Le citoyen Avesgo-Coulange fait don à la Nation de la sa pension militaire de 720 l., ainsi que des arrérages qui peuvent lui être dus (6).

Mention honorable, insertion au bulletin (7), renvoi au comité de liquidation.

7

Le citoyen Duvoux, commandant du bataillon de Vaux, district de Villefranche, prie la Convention de faire agréer à la République le foible don qu'il lui présente de sa charge de ci-devant procureur du tyran en la maîtrise des eaux et forêts, en la ci-devant province de Beaujolais (les titres en sont au bureau de liquidation); et fait aussi remise d'une partie de dîme, vendue à son père par feu Valadoux, dont les héritiers paient encore aujourd'hui à la Nation une somme de 400 l. (8).

Mention honorable, insertion au bulletin (9), renvoi au comité de liquidation.

8

Les citoyens composant la commune de Thury, district de Falaise, département du Calvados, déclarent à la Convention qu'ils ne veulent plus de joueurs de gobelets, ni d'autre culte que celui de la raison; que les lois seront leurs guides, la constitution leur évangile, et les martyrs de la liberté leurs modèles. Ils envoient en conséquence les hochets du fanatisme, avec

(1) P.V., XXIX, 331; M.U., XXXVI, 13; J. Sablier, n° 1087; C. Eg., p. 154; J. Fr., n° 483; J. univ., p. 6733, Mon., XIX, 266.

(2) Bⁱⁿ, 30 niv.

(3) Charente.

(4) P.V., XXIX, 331; J. Fr., n° 483.

(5) Bⁱⁿ, 30 niv.

(6) P.V., XXIX, 332; J. Fr., n° 483; M.U., XXXVI, 27.

(7) Bⁱⁿ, 30 niv.

(8) P.V., XXIX, 332; M.U., XXXVI, 28.

(9) Bⁱⁿ, 30 niv.

(1) P.V., XXIX, 331; J. univ., p. 6734; M.U., XXXVI, 28.

(2) Bⁱⁿ, 30 niv.

(3) Villefranche-sur-Saône ?